

Le Cartel revendique une indexation pleine et entière des salaires !---

Le Cartel tient, à deux semaines du dépôt du **projet de budget 2023 (PB23)**, à affirmer sa détermination à **obtenir une indexation des salaires pleine et entière pour tout le personnel**.

Cette priorité n'enlève pas **la revendication de l'octroi de l'augmentation annuelle** (annuité), prévue par la loi.

La création de nouveaux postes est aussi impérative afin d'intégrer l'augmentation de la démographie et atténuer la souffrance de certains services due aux manques accumulés lors des précédentes années.

Quelques rappels :

- Le Conseil d'Etat avait cru bon de décider à l'aveugle, dans son Plan Financier Quadriennal (PFQ 2021-2024), que les traitements du personnel ne seraient pas indexés durant 4 ans, comme s'il pouvait prévoir que l'indice des prix genevois à la consommation n'allait pas évoluer durant ce laps de temps. Mais il s'est lourdement trompé.
- L'employeur est donc invité à revoir rapidement son PFQ 2022-2025 et en conséquence à adapter les traitements du personnel au coût de la vie, comme la loi le lui autorise.
- Au 1er janvier 2022, une indexation de 0,9% aurait dû être octroyée à l'ensemble du personnel selon le calcul légal (différence entre l'indice genevois des prix d'octobre 2020 et celui d'octobre 2021) mais le

Conseil d'Etat a fait la sourde oreille. Aujourd'hui, les prévisions annoncent une augmentation au minimum de 3% du coût de la vie.

- Avec le résultat mirifique des comptes 2021 de l'Etat (bénéfice de 49 millions alors qu'un déficit de 847 millions était prévu...), **l'indexation est incontournable, comme le versement de l'augmentation annuelle 2023 (annuité), qui doit être incluse dans le projet de budget 2023** – à noter que le montant de l'annuité correspond peu ou prou au montant du bénéfice des comptes 2021...

Alors, foin d'excuses bidons et que l'employeur, au lieu de se préoccuper, non sans cynisme, d'augmenter les salaires des conseillères et conseillers d'Etat, fasse montre d'un peu de respect pour le personnel, qui le mérite amplement !

Si le projet de budget 2023 fait fi des conditions de travail du personnel et néglige les postes nécessaires, la faïtière intersyndicale est déterminée à mobiliser le personnel et à engager les moyens de lutte nécessaires (manifestations et grèves).



Votation du 25 septembre 2022 : NON à AVS21 et NON à l'abolition de l'impôt anticipé----

NON à AVS21 et à l'augmentation de la TVA

L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans équivaut à une baisse de rentes de 1'200 CHF par an en moyenne. De plus les femmes touchent déjà un tiers de moins à la retraite que les hommes. 2 x NON.

Non à la suppression de l'impôt anticipé

Le Cartel recommande également de rejeter la suppression de l'impôt anticipé qui favoriserait, une fois de plus, le capital au détriment de la population.

NON au projet de loi LPAC déposé par le Conseil d'Etat-----

Le Cartel demande le retrait du projet de loi LPAC (Loi générale relative au personnel de l'administration cantonale) présenté récemment par le Conseil d'Etat (le 17 août 2022) et que toutes les associations du personnel rejettent unanimement.

Comme il l'a déjà communiqué à de multiples reprises à Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, le Cartel exprime son profond désaccord sur ce PL qui vise principalement à faciliter les licenciements sans garde-fous au

sein des services publics et des entités subventionnées. Ce PL prévoit de plus de limiter drastiquement les voies de droit et de recours et à abandonner la règle de réintégration du personnel victime de l'arbitraire de l'employeur.

Le Cartel va mettre toute son énergie afin d'empêcher que ce projet de loi soit accepté par le Grand Conseil.